

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES THÈSES D'EXERCICE DE MÉDECINE : MODALITÉS ET OBJECTIFS

DOCUMENT D'INFORMATION POUR L'ÉTUDIANT

Contexte : un dépôt numérique systématisé

Le conseil de gestion de la faculté de médecine et pharmacie de Clermont-Ferrand a voté en juin 2016 le principe de la diffusion sur internet, via le portail DUMAS, de toutes les thèses d'exercice soutenues en son sein. La mise en œuvre de cette décision ne concerne en janvier 2017 que les thèses de médecine.

Présentation de DUMAS

DUMAS est une base d'archives ouvertes de travaux universitaires validés par un jury. Cette plate-forme est gérée par le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe – UMS3668), chargé de fournir à la communauté universitaire et de recherche française des outils pour l'archivage, la diffusion et la valorisation des publications et des données scientifiques.

DUMAS s'inscrit dans un mouvement international en faveur du libre accès. Les dépôts qui y sont faits ont **pour principal objectif d'accroître la visibilité et l'accessibilité des travaux produits dans les universités et établissements d'enseignement supérieur français**. En plus de sa diffusion élargie, DUMAS garantit la conservation de cette production : les fichiers sont archivés sur les serveurs du CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) et disposent chacun d'un DOI (Digital Object Identifier), identifiant unique et pérenne du document.

Le dépôt des mémoires et thèses d'exercices dans DUMAS se fait toujours après soutenance. Une autorisation de diffusion libre et gratuite de l'œuvre est remise par l'auteur à la personne qui dépose. Aucun dépôt ne se fait sans cette autorisation. **La propriété intellectuelle des documents déposés reste entièrement celle du ou des auteurs**. Les utilisateurs-internautes qui consultent ces documents sont donc soumis au respect de la propriété intellectuelle et aux règles de bon usage habituelles, notamment respect des travaux originaux, citation dans des travaux ultérieurs et interdiction du pillage intellectuel.

Accès à la collection des « Mémoires et thèses d'exercice en Santé » **sur DUMAS** :

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-UDA/>

Description du circuit de dépôt des thèses d'exercice à compter de janvier 2017

Toute thèse d'exercice soutenue à la faculté de médecine et pharmacie de Clermont-Ferrand est destinée à être conservée et diffusée sur DUMAS, sauf :

- refus de son auteur (décision prioritaire)
- opposition du président du jury, en raison de problèmes scientifiques majeurs ou de doutes relatifs à la confidentialité des données (données patients notamment).

1) Une semaine avant soutenance :

- l'étudiant **dépose deux exemplaires papier** de sa thèse à la Scolarité
- la **Scolarité lui fournit les deux versions** (auteur et jury) de **l'autorisation de diffusion**.

2) A la fin de la soutenance :

- le président du jury remplit et signe sa version de l'autorisation de diffusion
- **les deux autorisations signées (auteur et jury) sont remises à la Scolarité**.

3) Si la diffusion est autorisée par les deux parties, l'étudiant communique le fichier de sa thèse à la BU Santé :

- en format PDF
- via l'outil de distribution de fichier **Filez** disponible sur l'ent.
- à l'attention de la Responsable des thèses, aujourd'hui delphine.blain@clermont-universite.fr

Attention : l'utilisation de Filez (ent) est la règle. Si l'étudiant ne parvient pas à se connecter à l'ent, cependant, il peut utiliser un outil de transfert de fichier gratuit de son choix¹. Il doit être alerté, s'il opte pour cette solution, des risques de confidentialité des données et de réutilisation des fichiers qui peuvent éventuellement se poser sur des serveurs non universitaires.

1 Dropbox, TransferNow, SENDBOX, WeSend, WeTransfer, HUBIC, Google Drive, etc.